



PRÉFÈTE DU LOIRET

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires Service Eau, Environnement et Forêt

NOTE DE PRÉSENTATION RELATIVE AU PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT PRESCRIPTIONS SPÉCIFIQUES À DÉCLARATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.214-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉCLARANT D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU TITRE DE L'ARTICLE L.211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT LES TRAVAUX DU PROGRAMME D' ACTIONS 2023-2025 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE (CCTVL) POUR LA RESTAURATION DES COURS D'EAU DU LIEN, RÛ DE BEAUGENCY ET MAUVE DE SAINT-AY SUR LES COMMUNES DE BEAUGENCY, CHAINGY ET TAVERS

Contexte et objectif

La communauté de communes des Terres Val de Loire a déposé le 15 décembre 2022 une demande de déclaration d'intérêt général avec déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la réalisation de travaux de restauration des cours d'eau des bassins du Lien, ru de Beaugency et Mauve de Saint-Ay sur les communes de Beaugency, Chaingy et Tavers.

Les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques faisant l'objet du projet d'arrêté sont les suivants :

SUR LE LIEN

Le Vau – Mise en défend des berges, suppression de l'abreuvement direct et de la traversée du cours d'eau : 180 ml

- Mise en place de clôture et d'abreuvoirs ;
- Remplacement des passages à gués par des dalots.

Sources du Lien en aval de la RD2152 – Diversification des habitats et intervention auprès des propriétaires pour le retrait des ouvrages : 145 ml

- Diminution de la section d'écoulement ;
- Reconstitution d'un matelas alluvial ;
- Reprise des talus de berge ;
- Suppression des obstacles à l'écoulement.

Moulin Foussard – Aménagement d'un radier de répartition du débit entre le bief et le lit du Lien au droit d'un ouvrage inadapté : 536 ml

- Étude préalable ;
- Remplacement de la vanne levante par un radier qui permettra d'assurer, a minima en période d'étiage, le maintien des débits minimums biologiques garantissant la vie aquatique dans le cours d'eau et de restaurer la franchissabilité piscicole de l'ouvrage toute l'année ;
- Suivi hydromorphologique simplifié.

SUR LA MAUVE DE SAINT-AY

Vallée verte – Réduction de la section d'écoulement du lit et création d'un sentier d'interprétation et de communication : 865 ml

- Étude préalable ;
- Diminution et rehausse de la section d'écoulement ;
- Suppression d'embâcle ;
- Créations et installations de 5 pupitres de communication
- Suivis hydrobiologique (I2M2) et hydromorphologique (CARYHCE).

LE RU DE BEAUGENCY

Moulin Bêche-Fève – Aménagement léger d'ouvrage par repositionnement de blocs

- Repositionnement et calage de blocs.

Condition de la participation du public

Le projet d'arrêté déclarant d'intérêt général mentionné ci-dessus, accompagné de la présente note, est soumis à la participation du public en application de l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement pendant une durée minimale de 21 jours, du 19 janvier 2023 au 10 février 2023.